

**Est-ce que tirer la prise aux foyers défavorisés est une fin en soi ?**

Patrick Cerf (PS)

Dans le contexte de « crise après l'autre » qu'elle traverse, la population jurassienne consent depuis quelques années à de nombreux efforts. Pour les moins bien lotis financièrement, ces efforts se traduisent souvent en sacrifices. Avec la hausse importante du prix de l'énergie, il convient de veiller tout particulièrement à la dignité de celles et ceux qui sont dans une situation précaire.

L'augmentation des tarifs de l'électricité est tout particulièrement scrutée par les familles les plus défavorisées, ce d'autant plus que des opérateurs ne se privent pas d'appliquer leurs conditions générales de vente à la lettre en se réservant le droit de « tirer la prise » en cas de non-paiement des factures d'électricité. Ces derniers mois encore, des familles ont été menacées de se voir couper le courant. Comble de cynisme, l'opération de coupure, d'une valeur de 140 francs, selon nos observations, est facturée aux familles concernées. Les conséquences de ces menaces, respectivement des coupures de courant, sont redoutables pour celles et ceux qui en sont victimes.

**Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Le Gouvernement a-t-il été informé de la menace de coupures de courant qui plane sur les familles les plus précaires se trouvant dans l'incapacité de régler leur facture d'électricité dans les délais impartis ?**
- 2. Des coupures de courant de ce type ont-elles été opérées cet hiver ?**
- 3. Comment se positionne le Gouvernement à ce sujet ?**
- 4. Un moratoire, durant les mois d'hiver, sur les coupures d'électricité liées à des retards de paiement, pourrait-il être envisagé ?**

Patrick Cerf (PS)

**Co-signataires**

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Florence Chaignat (PS)

- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 27 mars 2024